

**BAIE
JOHAN
BEETZ**

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-12-09-03

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, le 13 janvier 2026 :

RÈGLEMENT 2025-12-09-03 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Ce Règlement est disponible au bureau de la directrice générale, Maryse Bourque, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce Règlement entre en vigueur le jour de son adoption.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 14 JANVIER 2026.


Maryse Bourque
Maryse Bourque
Directrice générale-Greffière-trésorière